

Procédure pour les Apprentissages par Problèmes

et par Projets (APP)

Contact: appbibinsa@insa-toulouse.fr

Tel: 05.61.55.96.93

La bibliothèque accompagne et soutient les pédagogies actives et innovantes. Parmi les actions, Bib'INSA acquiert des ouvrages spécifiques en plusieurs exemplaires qu'elle prête sur de longues périodes (prêt semestriel ou annuel) selon des règles spécifiques.

Quand faire une demande d'achat?

Toute demande d'achat pour les APP s'effectue au mois de juin de manière à ce que les nouveaux livres soient prêts pour la rentrée.

Le format électronique est proposé systématiquement s'il existe et choisi chaque fois en accord avec l'enseignant sous réserve que les modalités d'accès soient compatibles avec l'usage prévu.

Dans le cas d'un format imprimé, il est demandé à l'enseignant de s'engager sur l'utilisation de chaque titre sur au moins deux années.

Dans le cas où un grand nombre d'exemplaires se révèlent indispensable, l'achat peut être réparti sur plusieurs années.

■ Quand dois-je prévenir la bibliothèque du début d'un prêt?

15 jours avant le début du prêt APP

Il faut impérativement communiquer à la bibliothèque :

- ✓ Les titres des ouvrages concernés
- ✓ Le nombre d'exemplaires nécessaires.
- ✓ Fixer la date de prêt et la date de retour des exemplaires.
- ✓ La liste des étudiants (au moins une semaine avant le début de la date d'emprunt).

Obligations des enseignants en charge des prêts

L'enseignant doit rappeler aux étudiants qu'ils doivent venir à la bibliothèque munis de leur carte INSA ainsi que respecter les horaires et dates de retrait qu'ils leur ont été fixés.

En cas de changement d'étudiant dans une liste, l'enseignant doit prévenir le responsable des APP à la bibliothèque.